

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n°8**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2015

Le 2 novembre deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame, Sandra Rémillon, Maire-Adjoint.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- absents : 2
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2015

PRESENTS : Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTS EXCUSES : Xavier BRAND, Christelle DUVERNAY

PROCURATION : Xavier BRAND à Stéphane DEBORNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique DANTON

Avant de passer à l'ordre du jour, Stéphane Debornes demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées:

FIXATION DE LA REMUNERATION AGENT RECENSEUR DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2016

La Commune de Vovay-en-Bornes va réaliser l'enquête de recensement de la population en janvier et février 2016.

A cet égard, le Conseil Municipal doit fixer le montant de la rémunération qui sera allouée à l'agent recenseur, sachant que celle-ci est librement déterminée, qu'elle peut être égale, supérieure ou inférieure à la dotation forfaitaire, et qu'elle peut se baser :

- soit sur un indice de la fonction publique territoriale,
- soit sur le nombre de questionnaires,
- soit sur un forfait.

Le conseil municipal décide de fixer la rémunération nette à 650 €, d'une prime pour bon achèvement et exécution (de 0 à 100%) de 100€ et une prime de frais de déplacement de 60€ et le cas échéant le supplément familial de traitement.

La rémunération de l'agent recenseur a été augmentée de 6% par rapport à 2011 (augmentation du coût de la vie). Sandra Rémillon explique que la commune percevra une dotation de 817€ de l'Etat pour l'organisation du recensement.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX PRESTATIONS ENFANCE – JEUNESSE DE LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Les enfants de petite et moyenne section de maternelle sont obligatoirement scolarisés à l'école publique de Cruseilles. La commune de Cruseilles a décidé de revoir les tarifs pour les services périscolaires et extrascolaires et de changer le champ d'application.

La mairie de Cruseilles continuera de prendre à sa charge une partie du coût pour les familles domiciliées à Cruseilles, le coût reste donc inchangé pour ces usagers. Il a été décidé d'appliquer le coût réel de la prestation pour les autres familles, en laissant aux communes de résidence le libre choix de financer tout ou partie de ces prestations sous la forme d'une participation. Les tarifs sont définis selon le barème quotient familial de la Caisse d'Allocations Familial défini ci-dessous :

familial		participation communale	commune de résidence	familial		participation communale	commune de résidence
Tarif 1	36.50€	25.60€	10.90€	Tarif 1	182.50€	115.20€	67.30€
Tarif 2	36.50€	27.20€	9.30€	Tarif 2	182.50€	122.40€	60.10€
Tarif 3	36.50€	28.80€	7.70€	Tarif 3	182.50€	129.60€	52.90€
Tarif 4	36.50€	32.00€	4.50€	Tarif 4	182.50€	160.00€	22.50€

Le conseil municipal décide de financer une partie des prestations périscolaires par le biais d'une participation financière pour les élèves scolarisés en petite et moyenne section de maternelle, tel que défini ci-dessus, pour les prestations extrascolaires la commune participera si le centre de loisirs des Bornes ne peut pas les accueillir. La commune participera pour l'accueil de loisirs vacances pour les adolescents. La participation sera effective depuis la rentrée 2015.

URBANISME

DP : M. Nigon – ouverture des façades

M. Duvernay Nicolas – détachement parcellaire d'un lot

COMMISSIONS

BATIMENTS

Suite aux conseils du cabinet Sonnerat, l'entreprise Challier a revu son projet (ajout d'un rang de marches), le devis s'élève désormais à la somme de 16 775€ HT (une subvention de 3100€ a été notifiée par le conseil départemental).

VOIRIE

Enfouissement Rogin : Une réunion d'avant-projet a été organisée en mairie. Un groupement de commandes est constitué entre le Syane qui se chargera de l'enfouissement des réseaux secs, la CCPC, qui procédera au renouvellement de la colonne d'eau et la commune qui aura à sa charge la réfection de la voirie. Le Syane sera le coordonnateur du groupement. Les travaux débiteront au Printemps.

Aires de croisement : Les travaux sont terminés. Les panneaux de signalisation ont été commandés pour les hameaux de Sallanjoux et Body, ils seront déposés fin novembre.

Philippe Mayu explique qu'il reste à l'entreprise la gestion des tas de terre et le bétonnage du pylône chez Body à terminer.

Les Taries : La réception des travaux a été réalisée vendredi, une réserve est mentionnée au procès-verbal (revoir la partie sablonneuse, le virage en dévers et l'efficacité des renvois d'eau au Printemps). Odile Montant et Jérémy Laverrière expliquent que l'entreprise insiste sur le fait que les personnes effectuant des coupes doivent utiliser des chargeurs pour éviter d'endommager les chemins.

SCOLAIRE :

Philippe ROUCOU fait le compte-rendu du conseil d'école. Les effectifs sont de 26 élèves à Vovray et 27 au Sappey. La demande d'ouverture de classe a été refusée car la moyenne d'élèves est de 26.5, une ouverture est accordée à partir de 28 cette année. Bernard Saillant a expliqué, d'après l'étude du CAUE, que dans 10 ans il sera nécessaire d'ouvrir 27 classes sur la CCPC. Les classes de maternelle devraient être réintégrées au regroupement pédagogique à la rentrée prochaine, il sera nécessaire d'installer un bungalow au Sappey. Cela ne suffira peut-être pas. Les institutrices insistent sur le fait que les conditions d'accueil deviennent difficiles. Les différentes activités organisées cette année sont, pour l'école du Sappey : natation, intervention de la Frapna et de la maison du Salève,

Pour Vovray : ski de fond, musique, intervenant tri.

Le spectacle de fin d'année sera organisé vendredi 11 décembre.

Les Tartifilous envisagent l'embauche d'une personne supplémentaire sur Vovray pour la cantine pour la rentrée prochaine. Dans le cadre des TAP, des parents d'élèves dispensent des cours d'anglais. La salle polyvalente est mal insonorisée, Odile Montant propose de leur mettre la petite salle derrière l'école à leur disposition.

L'APE organisera une vente de sapins de Noël et de chocolats, des bons de commandes sont disponibles en mairie.

CENTRE DE LOISIRS DES BORNES : Sandra Rémillon informe que 39 familles sont adhérentes, ce qui représente 60 enfants. Pour l'instant, une dizaine d'enfants participent le mercredi et une moyenne de 34

enfants pendant les vacances de Toussaint. Le bilan est positif, la directrice est satisfaite, une réunion est organisée entre les 4 communes mercredi soir pour faire le point.

SOCIAL :

Odile Montant fait le bilan du repas des aînés. 51 personnes étaient présentes au restaurant l'Observatoire, le coût pour le CCAS est de 1650€.

La cérémonie du 11 novembre 2015 sera organisée au Sappey, un dépôt de gerbe sera fait à Vovray.

DIVERS

ELECTIONS :

Les élections régionales sont organisées le 6 et le 13 décembre 2015.

DIVERS :

Une conférence est organisée à Vovray par le Syndicat Mixte du Salève sur la sidérurgie vendredi soir à 20h30.

L'association les Africains des Bornes remercie pour la gratuité de la salle polyvalente pour la soirée du 5 mars 2015.

La séance est levée à 21h25.

Le Maire-Adjoint
Sandra REMILLON

